

Plan d'actions 2025

du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers
et Assimilés 2025-2030

de



Accompagné par le



Table des matières

Fiches actions 2025	3
a) AXE 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets	3
b) AXE 2 – Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets.....	5
c) AXE 4 – Lutter contre le gaspillage alimentaire	7
d) AXE 5 – Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets.....	9
e) AXE 6 – Augmenter la durée de vie des produits	16
f) AXE 7 – Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable.....	18
g) AXE 8 – Réduire les déchets des entreprises	20
h) AXE 9 – Réduire les déchets du BTP	22

Fiches actions 2025

a) AXE 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets

AXE 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets				
Fiche action	1.5 Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
<p>3. Suivre la diffusion de certains documents imprimés pour ajuster les futures quantités imprimés</p> <p>4. Intégrer des critères liés à l'éco-conception lors de l'achat de papier bureautique : papier recyclé ou porteur d'un label (Ex. : Écolabel européen qui a une démarche multicritères et distingue les produits qui ont des impacts réduits sur l'ensemble du cycle de vie; papier fabriqué à partir de fibres issues de forêts gérées durablement (IFGD...))</p> <p>9. Mettre en place le tri à la source du papier dès que possible, et sur l'ensemble des implantations de la collectivité et de ses établissements</p>				
Public cible Intercommunalité	Pilotage Service administration générale	Indicateurs <input type="checkbox"/> Outil de suivi de la diffusion des documents imprimés et des non-utilisés/distribués <input type="checkbox"/> Taux d'évolution de la consommation de consommables <input type="checkbox"/> Synthèse du coût des déchets et plan d'actions correctifs <input type="checkbox"/> Inventaire de la présence de bacs de tri dans les bureaux <input type="checkbox"/> Nombre d'agents formés à l'éco-communication		
Objectifs Objectifs quantitatifs : • Réduire la consommation de papier bureautique et augmenter la dématérialisation des supports	Temporalité 2025-2026			
Partenaires Agents et élus				
Public cible complémentaire Elus dans la politique d'impression des documents pour les instances communautaires (commissions, bureau et conseil communautaire)				

Déroulé de l'action

1. Effectuer un état des lieux de la consommation de papier et de la quantité de déchets papier produite

- Établir un diagnostic de la quantité de déchets papier produite à l'échelle d'un service, d'un site, d'une organisation, d'un secteur... en distinguant la provenance : reçus de l'extérieur ou produits en interne.
- En parallèle effectuer un suivi précis de la consommation de ramettes (en assurant un suivi des compteurs des photocopieurs)
- Estimer le coût complet des déchets pour la collectivité incluant une analyse croisée des 2 indicateurs cités ci-dessus pour définir un plan d'actions interne et/ou externe

2. Favoriser l'achat de papier éco-responsable plus coûteux mais moins impactant grâce à une consommation de papier plus sobre

- Intégrer des critères liés à l'éco-conception lors de l'achat de papier bureautique : papier recyclé ou porteur d'un label (Ex. : Écolabel européen qui a une démarche multicritère et distingue les produits qui ont des impacts réduits sur l'ensemble du cycle de vie ; papier fabriqué à partir de fibres issues de forêts gérées durablement (IFGD...)).
- Former les services aux principes de l'éco-communication, en partenariat avec le service chargé de la communication

3. Valoriser correctement les déchets papier par la mise en place du tri

Mettre en place le tri à la source du papier dès que possible, et sur l'ensemble des implantations de la collectivité et de ses établissements

Actions mises en place au pôle communautaire en 2025 puis sur les autres établissements de la 4 CPS en 2026

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Service informatique de la collectivité Service environnement pour la diffusion des bonnes pratiques Service administration générale pour l'acquisition des "bacs de tri" adaptés aux bureaux Service technique pour la distribution des "bacs de tri"	Compteurs de photocopies, photocopieurs et imprimantes, outils informatique de projection	Budget pour l'acquisition de bacs de tri et de matériel adapté à la vidéoprojection

b) AXE 2 – Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets				
AXE 2	Fiche action			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
<p>3. Créer une rubrique dédiée à la prévention des déchets, à l'économie circulaire et à la production et consommation durable sur le site internet de la collectivité</p>				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Toutes cibles	Pays du Mans - Services économie circulaire et communication Service Communication (Service Environnement)	<input type="checkbox"/> Lien de la page internet créée <input type="checkbox"/> Copie des supports de communication créés pour faire connaître cette nouvelle page <input type="checkbox"/> Nombre de visiteurs de la page <input type="checkbox"/> Nombre d'animations dispensées par l'animateur de la prévention par CdC		
Objectifs	Temporalité 2025			
Objectifs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux thématiques de la prévention des déchets et de l'économie circulaire sur le site internet la CdC • Donner des clés de compréhension aux citoyens, professionnels, associations, collectivités, etc pour favoriser les changements de comportement • Informer des solutions et alternatives locales existantes pour permettre d'agir et de consommer différemment 	Partenaires Autres CdC engagées dans le PLPDMA avec le Pays du Mans			
Public cible complémentaire				
Déroulé de l'action Co-construire l'arborescence d'une page prévention commune avec le Pays du Mans et les autres CdC engagées dans le				

PLPDMA

- Participer aux réunions collectives proposées par le Pays du Mans sur ce sujet pour permettre l'émergence d'une page " similaire mais adaptable " en cohérence avec le choix d'élaborer un PLPDMA unique à l'échelle du Pays du Mans mais aussi avec les stratégies de communication, lignes éditoriales et spécificités communes et propres de chaque CdC

Participer activement à la création du contenu de cette page

- S'impliquer dans ce projet collectif en mettant à disposition ses compétences pour permettre la création d'un rendu final étant le fruit d'un travail multi "partites" de l'ensemble des CdC et du Pays du Mans en vue d'avoir une cohérence en termes de prévention à l'échelle territoriale comme souhaité politiquement

Créer la page prévention sur le site de la CdC et communiquer sur celle-ci

- à partir du travail réalisé précédemment par le collectif
- Poursuivre ce travail collectif par la définition collective d'une stratégie de communication de cette page et une répartition des tâches comme précédemment pour gain d'efficacité et poursuite de ce travail collégial
- Mettre en oeuvre cette stratégie de communication à l'échelle de chaque CdC pour communiquer sur cette nouvelle page et favoriser sa visibilité auprès des habitants et acteurs de chaque territoire

Mettre en place des outils de suivi

- Suivi des indicateurs par chaque CdC

Bilan et évolutions

- Participer à la rencontre proposée par le Pays du Mans, 1 à 2 fois par an, pour analyse des indicateurs et témoignage et retours de terrain de l'animateur de la prévention pour bilan correctif si nécessaire et/ou évolutions à envisager

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans Animateur de la prévention		

c) AXE 4 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

AXE 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire				
Fiche action	4.1 Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
Sensibiliser les convives ponctuellement ou régulièrement par le biais d'animations				
Public cible Scolaires	Pilotage Service environnement	Indicateurs <input type="checkbox"/> Descriptif des animations proposées et supports de présentation <input type="checkbox"/> Nombre de convives sensibilisées par animation <input type="checkbox"/> Photos des animations <input type="checkbox"/> ...		
Objectifs Objectifs qualitatifs : ♦ Responsabiliser les convives sur le gaspillage des restes d'assiette ♦ Recueillir les ressentis des convives et analyser les résultats pour initier plus largement et/ou inciter à la mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'échelle du restaurant scolaire ♦ Sensibiliser les consommateurs de demain Objectifs quantitatifs : ♦ Sensibiliser les convives d'au moins 30% des restaurants scolaires du territoire	Temporalité 2025			
Partenaires				
Public cible complémentaire Équipe des restaurants scolaires Enseignants Parents d'élèves				
Déroulé de l'action				
Recenser les écoles de la CdC - En identifiant pour chacune d'entre elles les interlocuteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire et le restaurant scolaire : élus, agents, enseignants éventuellement - Créer un fichier de contacts en indiquant le rôle/statut de chacun pour permettre une communication transversale et collaborative pour ce projet et permettre de communiquer ultérieurement sur des nouvelles animations susceptibles de les intéresser				

Informier les écoles des animations proposées en lien avec le restaurant scolaire et susceptibles de les intéresser

- Par l'envoi d'un mail ou courrier indiquant les animations proposées et la démarche à suivre pour en bénéficier en partenariat avec la CdC

Organiser et dispenser l'animation

- En coordination avec les équipes des restaurants scolaires

Faire un bilan de l'animation avec la chargée de mission Bioressources et la chargée de mission Économie Circulaire pour

- Leur faire un retour d'analyse
- leur permettre d'identifier un besoin d'accompagnement plus global sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et de prendre contact avec le/les restaurants concernés si ce n'est déjà fait

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission bioressources du Pays du Mans Animateur PLPDMA du Pays du Mans	Outils d'animation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire du Pays du Mans	

d) AXE 5 – Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

AXE 5 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets				
Fiche action	5.3 Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
<p>Promouvoir les différentes techniques de compostage et de gestion des biodéchets, avec éventuellement la mise à disposition de composteurs, de bacs de lombricompostage, par :</p> <p>Des conférences ou des réunions publiques comme étape obligatoire à la récupération/achat d'un composteur</p>				
Public cible Ménages	Pilotage Service Environnement	Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre de participants aux soirées compostage et café compost <input type="checkbox"/> Résultats des questionnaires de satisfaction des soirées compostage <input type="checkbox"/> Évolution du taux d'équipement en composteurs individuels des 8 122 foyers estimés par le BE <input type="checkbox"/> Taux d'évolution des OMR de la CdC <input type="checkbox"/> ... 		
Objectifs <p>Objectifs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner les clés de réussite du compostage en même temps que la distribution du matériel de compostage <p>Objectifs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équiper en composteur individuel les 3 965 foyers restant à équiper - estimation faite par le Bureau d'Étude ayant accompagné la CdC sur sa stratégie biodéchets • Réduire la quantité d'OMR du territoire 	Temporalité 2025-2030 Partenaires France Nature Environnement Sarthe Public cible complémentaire			
Déroulé de l'action				

Imposer la participation à une réunion compostage comme pré-requis obligatoire pour récupérer un composteur
- Communiquer régulièrement auprès de la population sur les enjeux en lien avec les biodéchets pour favoriser l'inscription en ligne des citoyens aux soirées compostage par différents canaux (distribution des sacs, intra muros, site internet, magazine communautaire...)

Faire un état des lieux à partir du fichier facturation/déchet des foyers déjà équipés en composteurs individuels, ceux à équiper et ceux concernés par le compostage partagé
- Communiquer de manière personnalisée lors de la facturation par exemple vers les foyers à équiper en composteur individuel pour favoriser leur participation à une soirée compostage

Faire un suivi des participants aux soirées compostage dans le fichier facturation/déchet pour mesurer l'efficacité des actions mises en oeuvre et collecter/mettre à jour leurs coordonnées

Convier les participants aux soirées compostage mais aussi ceux dotés depuis longtemps - grâce à leurs coordonées collectées lors de cette réunion ou par le fichier facturation - à un Café Compost pour conseiller ou remettre à jour les usagers après plusieurs semaines/mois/années d'utilisation et favoriser les bonnes pratiques et éviter les abandons

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission bioressources du Pays du Mans Animateur PLPDMA du Pays du Mans		Coût de l'animation des soirées et cafés compost (Fonds Verts)

AXE 5 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets				
Fiche action	5.4 Développer le compostage partagé et le compostage en établissement			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT				
<p>Sensibiliser les établissements scolaires, les maisons de retraite... pour susciter la demande d'un site de compostage en établissement, faciliter l'implantation et en assurer la pérennité</p>				
Public cible Écoles	Pilotage Service environnement	Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre de sites de compostage autonomes mis en place et/ou relancés <input type="checkbox"/> Nombre d'agents/élus formés en tant que référents de site <input type="checkbox"/> Quantité de biodéchets détournées des OMR par site mis en place et/ou relancé <input type="checkbox"/> ... 		
Objectifs <p>Objectifs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Informer les établissements scolaires sur les solutions du territoire pour le tri à la source et la valorisation de leurs biodéchets ♦ Accompagner les établissement scolaires à la mise en place du compostage en établissement <p>Objectifs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ S'assurer que toutes les écoles possèdent une solution de valorisation de leurs biodéchets ♦ Mettre en place et/ou relancer à minima 10 sites de compostage autonome dans les écoles du territoire 	Temporalité <p>2025</p>	Partenaires		
		Public cible complémentaire		

Déroulé de l'action

Recenser les écoles de la CdC

- En identifiant pour chacune d'entre elles les interlocuteurs à intégrer dans la démarche : élus, agents, enseignants éventuellement si le projet de l'école est orienté vers le label E3D
- Distinguer les écoles ayant déjà un composteur et celles n'en possédant pas

Informier les écoles d'une démarche d'accompagnement de la part de la CdC sur le compostage et de la prise de contact prochaine du maître composteur du Pays du Mans

- par l'envoi d'un mail ou courrier

Mener une démarche en 2 temps :

• Pour les restaurants scolaires déjà dotés de composteurs

- Faire un diagnostic des différents site de compostage
- Accompagner les sites le nécessitant

• Pour les restaurants scolaires non dotés de composteurs

- Organiser une première rencontre avec eux
- Leur expliquer le cadre de l'accompagnement du maître composteur
- Quantifier les besoins et volontés de chaque site pour permettre à la CdC un achat groupé
- Accompagner l'ensemble des restaurants scolaires à la valorisation de leurs biodéchets

Réaliser un suivi des sites de compostage en établissement et en assurer leur pérennité

- En proposant aux personnes impliquées dans les différents sites de compostage (élus, agents des restaurants scolaires et des espaces verts) de se former en tant que référents de site
- En animant un réseau de référents de site

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission bioressources du Pays du Mans		Coût des achats du matériel de compostage Coût (à la charge de la commune) des formations référents de site

AXE 5 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets				
Fiche action	5.4 Développer le compostage partagé et le compostage en établissement			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
COMPOSTAGE PARTAGÉ 2. Sensibiliser les élus des communes, des bailleurs... pour susciter la demande d'un site de compostage partagé, faciliter l'implantation et en assurer la pérennité 4. Déployer le compostage partagé à grande échelle : Installation et accompagnement de sites sur demande, par la commune ou par des relais territoriaux (guides composteurs) 5. Déployer le compostage partagé à grande échelle : Formation des référents de site				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Ménages	Service environnement VP Environnement	<p>En amont du projet de déploiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Synthèse de la stratégie envisagée et des partenariats à créer/développer, des ressources disponibles et des moyens attribués au travers des conventions signées <input type="checkbox"/> Copie des outils de suivi créés (ex: fiche diagnostic, annuaire des participants par site, convention d'engagement, registre de suivi...) <p>En amont de l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fiches diagnostic par site <input type="checkbox"/> Comptes-rendu de la phase de mobilisation <input type="checkbox"/> Comptes-rendu de la phase de concertation <input type="checkbox"/> Conventions d'engagement dans le cadre de la mise en place d'un site de 		

		<p>compostage partagé</p> <p>En aval de l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bilan annuel détaillé global et par site mis en place (synthèse des registres de suivi, liste et coordonnées des personnes participantes par site, problématique rencontrées s'il y en a et actions correctives mises en place, descriptif des animations de réseau proposées et nombre de participants...) <input type="checkbox"/> Attestations de formation PGPROX (Réseau Compost Citoyen) pour les agents et élus formés <input type="checkbox"/> ...
Objectifs	Temporalité	
<p>Objectifs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Responsabiliser les bailleurs pour permettre à leurs locataires de trier leurs biodéchets à la source comme tous autres habitants du territoire ♦ Instaurer des collaborations communes-bailleurs pour favoriser le développement des relais de terrain envers le maître composteur <p>Objectifs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Installer des sites de compostage partagés sur toutes les propriétés gérées par les bailleurs sociaux du territoire ♦ Former par commune concernée à minima un agent et/ou élu de la commune en tant que référent de site pour être un relais local 	2025	
	Partenaires	
	Bailleurs sociaux Communes	
Public cible complémentaire		
Déroulé de l'action		
<p>Visiter les différents sites concernés en présence des bailleurs et communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des sites d'installtion et le propriétaire de la zone d'installtion (bailleur ou commune) - Rappeler les rôles de chacun - Expliquer les étapes suivantes à mener en collaboration <p>Informier les locataires (site par site) de la démarche d'installtion d'un composteur partagé</p>		

- Envoyer un courrier co-signé CdC et bailleur informant de la démarche et d'une date de visite en porte à porte
- Réaliser une enquête en porte-à-porte
- Organiser une réunion de concertation avec les locataires et identifier des référents de site

Installation et suivi du site de compostage

- Installation du site avec signature d'une convention définissant les rôles de chacun
- Sensibilisation des référents et usagers aux bonnes pratiques
- Suivi et animations du site

Formation de relais de terrain supplémentaires

- organisation de formations de référents de site pour les agents et élus des communes en vue d'être des relais locaux pour les sites de compostage partagés de la commune et les habitants et en établissement (pour leurs propres biodéchets) par un organisme de formation agréé

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission bioressources du Pays du Mans	Véhicules de service Logiciel de suivi des composteurs (mutualisé au Pays du Mans)	Achat des composteurs et autres matériels nécessaires au compostage Budget (communal) de formation des agents/élus

e) AXE 6 – Augmenter la durée de vie des produits

AXE 6			Augmenter la durée de vie des produits									
Fiche action		6.1 Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation										
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre												
<p>1. Mener des actions de communication visant à sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réutilisation, en s'appuyant notamment sur l'intérêt économique de ces pratiques, et les orienter vers les structures locales (boutiques de dépôt-vente, vide-greniers et brocantes...) et les outils qui permettent de favoriser ces pratiques (annuaires des acteurs du réemploi/réutilisation, guides sur les outils et actions de réemploi/réutilisation, site de dons ou trocs, information sur les événements du type vide-greniers/brocantes, diffusion de films...)</p>												
Public cible Ménages	Pilotage Service Environnement	Indicateurs <input type="checkbox"/> Plan de communication détaillé <input type="checkbox"/> Supports et outils de communication créés <input type="checkbox"/> Tonnages récupérés par les structures de réemploi et taux d'évolution										
Objectifs Objectifs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les habitants au réemploi des meubles et objets en général• Informer de l'existence des structures locales de réemploi/réparation• Informer sur les modalités pratiques de dons/dépôts Objectifs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none">• Réduire les apports en déchèterie		Temporalité 2025										
		Partenaires Reyclerie "La Ressource" à Sillé-le-Guillaume Secours populaire Conlie Emmaus Structures locales de Rémplacement Structures locales de réparation Communes										
			Public cible complémentaire Entreprises du territoire 4CPS									

Déroulé de l'action

Se rapprocher des partenaires locaux de réemploi pour connaître les modalités de dons et type d'objets récupérés

- Rencontrer chaque partenaire pour déterminer avec eux les types de biens et produits "acceptés" et dans quel état (Exemple la Ressource ne pratiquant pas la réparation inutile d'y apporter des objets qui ne fonctionnent plus, le Secours populaire récupère aussi des denrées alimentaires : lesquelles ? Comment ? Etc) mais aussi connaître les modalités de dons et différents points de collecte
- Leur proposer d'intégrer la carte des acteurs locaux de l'économie circulaire du Pays du Mans s'ils n'y figurent pas encore en remplissant la fiche d'identité type
- Créer "une fiche pratique" des acteurs du réemploi qui recense l'ensemble des informations recueillies pour servir de base à la création d'outils de communication ciblés par lieu, évènement ou cible

Informier les citoyens de l'existence des structures de réemploi et réparation et des modalités pratiques de dons par :

- Insertion d'un encart dans le guide de tri de la 4CPS
- Insertion d'un encart dans le journal communautaire
- Un relais de l'information sur le site de la 4CPS et ses réseaux sociaux
- Mise en place d'affichages sur les déchèteries
- Mise en place d'une signalétique sur la déchèterie de Sillé-le-Guillaume pour informer de l'existence de "La Ressource"

S'appuyer sur les communes pour être un relais d'informations auprès de leurs associations organisatrices d'évènements et usagers des salles communales

- Informer les communes (par exemple les adjoints en charge des vide-greniers et autres manifestations) des filières de dons possibles par la diffusion des fiches pratiques comme outil pour qu'ils puissent transmettre l'information aux associations organisatrices et leurs participants mais aussi aux locataires de leurs salles communales par exemple.

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans Chargée de mission écologie industrielle et territoriale et réemploi du Pays du Mans Responsable de l'Agence Economie/Tourisme 4CPS Responsable Communication 4CPS		Budget pour Encart de le guide de tri de la 4CPS Encart dans le journal de la 4CPS Mise en place d'une signalétique sur la déchèterie de Sillé pour information de l'existence de "la Ressource"

f) AXE 7 – Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

AXE 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable				
Fiche action	7.3 Limiter l'usage de produits fortement générateurs de déchets			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
7. Créer un kit évènement et le mettre à disposition des organisateurs d'évènements (vaisselle lavable, éco-cups, cendriers, poubelles de tri, toilettes sèches, support de communication zéro déchet...)				
Public cible Organisateurs d'évènements	Pilotage Service Environnement	Indicateurs <input type="checkbox"/> Synthèse des types de manifestations locales et des besoins identifiés <input type="checkbox"/> Nombre d'organisateurs d'évènements sensibilisés <input type="checkbox"/> Liste du contenu du kit avec guide/mode d'emploi <input type="checkbox"/> Modèle de convention type <input type="checkbox"/> Suivi du nombre de conventions et des matériels prêtés (nombre de manifestations concernées) <input type="checkbox"/> Volume des ordures ménagères résiduelles produites		
Objectifs Objectifs qualitatifs : • Favoriser des comportements préventifs en matière de production de déchets grâce à l'utilisation de ce kit lors d'évènement (ex : utilisation des éco-cups) • Sensibiliser les visiteurs à travers ces installations / initiatives Objectifs quantitatifs : • Limiter la production d'ordures ménagères résiduelles lors de manifestations (comices, fêtes, courses hippiques, etc.) • Augmenter le recyclage des emballages par la mise en place de contenants adaptés pour le tri, d'une signalétique de tri, ...	Temporalité 2025			
Partenaires Organisateurs d'évènements Communes Associations				
Public cible complémentaire				

Déroulé de l'action

Déterminer les outils pertinents pour réduire les déchets sur les manifestations avec les organisateurs d'évènements

- ♦ Recenser avec l'aide des communes l'ensemble des manifestations locales et les contacts de leurs organisateurs
- ♦ Les solliciter (rencontre, échange, questionnaire à déterminer) pour déterminer les déchets produits lors de leurs manifestations et identifier leurs besoins
- ♦ Les sensibiliser aux enjeux du SPGD lors d'une rencontre et leur proposer une série d'outils à valider collectivement

Créer le kit

- ♦ Acheter et concevoir les outils nécessaire au kit (eco-cups, bacs de tri, signalétique..)
- ♦ Crée un guide/mode d'emploi du kit : document résumant les solutions possibles et les moyens que la 4CPS met à disposition (exemple : liste des acteurs de location en local, des alternatives permettant de limiter la production de déchets, des outils mis à disposition par la 4CPS, ect)

Créer une convention de prêt du kit entre l'organisateur emprunteur et la 4CPS et informer les communes et l'ensemble des organisateurs d'évènements de l'existence de ces outils

Sensibiliser en continu les organisateurs d'évènements

- Le plus en amont possible grâce au travail avec l'Agence touristique de la 4CPS mais aussi les communes au travers de ces convention de prêts qui inclura des barnums, chaises, tables etc...

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans Responsable de l'Agence Eco-Tourisme 4CPS Responsable communication 4CPS		Budget pour Eco-cups Bac à compost mobile Colonne de tri verre mobiles Bacs de collecte sélective Signalétique de tri

g) AXE 8 – Réduire les déchets des entreprises

AXE 8 Réduire les déchets des entreprises				
Fiche action	8.1 Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets, notamment via les coûts complets des déchets et les solutions d'écologie industrielle et territoriale			
Choix d'actions/étapes à mettre en oeuvre				
2. Informer les artisans/commerçants et entreprises des aides et dispositifs existants pour réduire leurs déchets, par exemple ceux proposés par les chambres consulaires (ex. : Éco-Défis, Répar'Acteurs, Imprim'Vert, Garage propre...)				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Entreprises ((artisans, commerçants, PME)	Service développement économique de la CdC	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Synthèse de l'analyse des besoins des entreprises par secteur d'activités avec indication du nombre d'entreprises concernés <input type="checkbox"/> Supports et outils de communication créés (fiches pratiques, copie des doc de communication, éléments présentés à la réunion annuelle,etc) <input type="checkbox"/> Nombre d'artisans/commerçants sensibilisés/informés : nombre d'emailing transmis - nombre d'entreprises participantes à la réunion annuelle (émarginement des réunions) <input type="checkbox"/> Questionnaire de suivi et analyse des résultats 		
Objectifs	Temporalité			
Objectifs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les entreprises à la prévention et à la réduction des déchets. • Encourager la réduction des coûts de gestion des déchets par des solutions simples et accessibles. 	2025-2026 Lancement : 2ème trimestre 2025. Programmé sur 1 an, avec une évaluation à la fin de l'année pour ajuster les actions.			
Partenaires				
CCI, CMA (informations sur les dispositifs). Entreprises ayant déjà adopté des pratiques exemplaires. Associations locales sensibilisées à la réduction des déchets.				
Public cible complémentaire				
Associations de commerçants, acteurs de l'économie sociale et solidaire.				

<h3 style="text-align: center;">Déroulé de l'action</h3>		
<p>1- Identification des besoins des entreprises Repérage des entreprises prioritaires par secteur par le listing existant des entreprises locales classées par secteur d'activité (ex.: données CCI, CMA, ou notre base interne). Identification des secteurs les plus générateurs de déchets (BTP, commerce, restauration) en s'appuyant sur des connaissances locales et des échanges informels avec des acteurs déjà en lien avec ces entreprises (ex.: urbanisme, syndicats professionnels). Collecte des besoins prioritaires par une courte enquête Google Form (5 questions maximum) et via des échanges directs ponctuels (profiter d'interactions déjà prévues telles que des rencontres ou visites d'entreprises pour poser des questions ciblées sur leurs besoins ou difficultés).</p>		
<p>2- Crédation d'outils d'informations Création de 2 ou 3 fiches pratiques sur des typologies de déchets récurrentes (ex.: déchets du BTP, emballages, biodéchets).</p>		
<p>2- Sensibilisation Envoi d'un emailing avec ces fiches pratiques (électronique ou papier) aux entreprises ciblées. Diffusion d'informations dans les canaux locaux (newsletters, journaux).</p>		
<p>3- Organisation d'une réunion annuelle Organisation d'une présentation synthétique des différentes solutions proposées avec des retours d'expérience.</p>		
<p>4- Suivi et évaluation Collecte des retours des entreprises par un court questionnaire.</p>		
<p>5- Synthèse des résultats obtenus pour ajuster les prochaines actions.</p>		
Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans Service communication de la CdC	Supports de communication électroniques et imprimés. Salle pour la réunion annuelle..	Budget minimal pris en charge par la 4CPS. Subventions potentielles (ADEME, Région Pays de la Loire).

h) AXE 9 – Réduire les déchets du BTP

Axe 9			Réduire les déchets du BTP
Fiche action			9.1 Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et autres acteurs du BTP à la prévention des déchets
Choix d'actions/étapes à mettre en oeuvre			
Actions de sensibilisation/formation 2. Informer sur les obligations légales (par exemple la réalisation d'un diagnostic mais aussi les obligations de la LTECV et de la loi AGEC) et sensibiliser les maîtres d'ouvrage, les professionnels et les particuliers à l'occasion des demandes d'autorisation de permis de construire/démolir (utiliser les documents comme supports d'information, proposer une vidéo à visionner obligatoirement avant d'accéder au dossier dématérialisé...)			
Public cible Maîtres d'ouvrage, professionnels du BTP, particuliers (autoconstructeurs)	Pilotage Service Développement économique	Indicateurs <input type="checkbox"/> Guide créé <input type="checkbox"/> Nombre de guides distribués physiquement <input type="checkbox"/> Nombre de guides envoyés par mail informées/sensibilisées par typologie d'acteurs <input type="checkbox"/> Support de communication créés (Lien de la section du site internet créée, publications réseaux sociaux, articles bulletins communautaires, ect) <input type="checkbox"/> Nombre de consultation de la section de la page du site internet <input type="checkbox"/> Nombre de téléchargements du guide <input type="checkbox"/> Nombre de guides et fiches distribués par les services urbanismes <input type="checkbox"/> Nombre d'agents d'urbanisme formés <input type="checkbox"/> Synthèse des retours et liste des actions correctives si nécessaire	
Objectifs Objectifs qualitatifs : •Diffuser des informations pratiques sur les obligations de tri et recyclage. •Encourager les professionnels à intégrer des démarches de réduction des déchets.	Temporalité 2025 Déploiement sur une année (avec une évaluation intermédiaire après 6 mois).		
Partenaires Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Fédération Française du Bâtiment (FFB). Services urbanisme des communes.			

		<p>Public cible complémentaire</p> <p>Petits artisans du BTP. Particuliers auto-constructeurs. Responsables des services techniques des communes.</p>
Déroulé de l'action		
<p>1. Crédation d'un guide synthétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger un document simple et clair (2 à 3 pages) résumant les obligations légales liées à la gestion et à la prévention des déchets du BTP (tri, recyclage, réemploi). - Inclure des liens ou QR codes vers des ressources complémentaires (vidéos pédagogiques, brochures en ligne). - Faire valider le guide par les partenaires concernés (CCI, CMA, services urbanisme). - Diffusion du guide <p>2. Diffusion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution physique : transmettre le guide aux maîtres d'ouvrage et demandeurs de permis lors du dépôt de dossiers en mairie ou auprès des services urbanisme. - Envoi numérique : partager le guide par email ou courrier électronique auprès des artisans et entreprises identifiées dans le secteur BTP. <p>3. Communication ciblée</p> <p><u>Mise en avant des ressources clés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter une section dédiée sur le site internet de la 4CPS pour télécharger le guide et accéder aux ressources en ligne. - Relayer une publication simple sur les réseaux sociaux ou dans le bulletin intercommunal pour informer les professionnels du BTP. <p><u>Collaboration avec les services urbanisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le guide et une fiche récapitulative dans les dossiers de permis de construire ou démolir. - Former les agents d'urbanisme pour qu'ils sensibilisent directement les demandeurs sur ces obligations. <p>4. Suivi et ajustements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les retours des entreprises et maîtres d'ouvrage sur l'utilité et la clarté du guide. - Identifier les éventuels besoins d'information supplémentaires et ajuster les supports en conséquence. <p>Optionnel : relayer sur les réseaux sociaux en une seule publication.</p>		
Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
<p>Chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans</p> <p>Service environnement de la 4CPS</p> <p>Service communication de la 4CPS</p>	<p>Supports de communication (brochure ou flyer).</p> <p>Site internet des communes ou intercommunalité.</p>	<p>Budget limité à l'impression de supports (si besoin) ou à l'animation d'une réunion d'information initiale.</p>